

## Les mineurs maltraités ont leur centre

Le centre d'accueil et d'écoute des mineurs victimes de mauvais traitements (**Cemiv**) a été inauguré hier matin. Cette nouvelle unité, la 43<sup>e</sup> créée par la voix de l'enfant, se trouve au **CHU de Pointe-à-Pitre/Les Abymes**.



Martine Brousse a eu l'honneur de couper le ruban du centre d'accueil et d'écoute des mineurs victimes de mauvais traitements. (PHOTO : N.C.-D.)

Le centre hospitalier Pointe-à-Pitre/Les Abymes a inauguré, mardi matin, un accueil spécialement dédié aux mineurs victimes de violences. Martine Brousse, directrice de l'association La voix de l'enfant, qui a financé une partie de l'aménagement de cet espace a coupé le ruban en présence du procureur, du directeur de l'hôpital, du sous-préfet et du président de Guadav (Guadeloupe accès au droit et aide aux victimes), Achille Palmiste. Ce dernier aura la lourde charge du fonctionnement de ce centre. « Nous sommes prêts à relever le défi. »

Le centre d'accueil et d'écoute des mineurs maltraités devrait permettre l'interrogatoire de la jeune victime dans de bonnes conditions. L'espace a été aménagé en ce sens. Une salle d'attente, une autre d'audition équipée de micros discrets et d'une caméra pivotante, tout cela relié à un local technique pour l'enregistrement sonore et vidéo de la déposition de la victime. Dans la pièce des jouets, des peluches... Une ambiance enfantine pour les rassurer et les mettre à l'aise. **N.C.-D. ■**

**MARTINE BROUSSE**

DIRECTRICE DE LA VOIX DE L'ENFANT

## « Répéter, c'est revivre le traumatisme »



**Vous êtes à l'origine de ces unités protectrices des enfants...**

En 1998, nous avons initié ces unités et nous en sommes à 43 avec la Guadeloupe. La voix de l'enfant est une fédération de 75 associations, avec pour objectif l'écoute et la défense de tout enfant en détresse. L'idée est partie de la loi Guigou qui instaurait l'enregistrement de la parole de l'enfant maltraité dans les commissariats et les gendarmeries. Ce n'était pas vraiment approprié.

**Quel est donc le rôle de cette unité ?**

Accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles. Prendre en

compte sa souffrance sur le plan médical, psychologique et social. Cette prise en compte et la recherche de la vérité imposent un total décloisonnement entre les services intervenants. Il voit en un même lieu le psychologue, le pédiatre, les enquêteurs... Cela s'apparente à un guichet unique.

**Après l'expérience des premières unités, a-t-on constaté une amélioration ?**

Un enfant qui arrive avec de multiples fractures et le personnel se rend compte qu'il est maltraité, la procédure se met en place tout de suite. Il est signalé et transféré dans l'unité. Si l'état de l'enfant nécessite une hospitalisation ou un accompagnement par un système éducatif, tout est sur place. En salle d'audition, on enregistre son témoignage, cela lui évite la répétition. Répéter, c'est revivre le traumatisme. La pièce est adaptée pour le confort et la sérénité de l'enfant et des intervenants.

**Propos recueillis par N.C.-D. ■**  
➔ [www.lavoixdelenfant.org](http://www.lavoixdelenfant.org)

☞ Prendre en compte la souffrance de l'enfant